



Delai rupture conventionnelle

Par Alexandrine84

Bonjour

Je suis salariée du particulier employeur (en cesu) depuis 3 ans.

Nous allons déménager dans une autre région et j'ai demandé à mes employeurs (j'en ai 6) une rupture conventionnelle que chacun a accepté

Ma question se pose sur le déroulement de la procédure que je sais ce passe sur le site du TELER C. Nous devons quitter notre maison au plus tard fin juillet voire début aout. Suis je dans les temps pour pouvoir partir vers le 20 juillet 2025? Je dois fixer les dates d'entretiens avec mes employeurs mais j'ai peur que la date ne soit trop tard. Je m'explique, si j'ai mes entretiens dans la semaine admettons au plus tard samedi prochain (14 juin) je peux signer les conventions en ligne direct? quel est le délai une fois la convention envoyée par le site? Car une de mes employeurs m'a dit que ca pouvait prendre jusqu'a 2 mois or je n'ai pas ce temps car je ne peux pas faire les aller retours depuis mon nouveau domicile à mon travail. Alors j'anticipe la question je n'ai pas pu m'y prendre avant car nous attendions la réponse du crédit de notre acheteur qui est arrivée vendredi soir. Merci pour vos réponses bonne journée!

Par kang74

Bonjou

Effectivement il y a 15 j de délai de rétractation calendaires puis 15 jours ouvrables d'homologation soit 5/6 semaines si tout va bien ...

Par Alexandrine84

Bonjour je vous remercie pour votre réponse donc suis je dans les temps pour une fin vers le 20 juillet? Car je suis allée sur le site télér c qui me dit que les délais si je fais les papiers le 20 juin serait le 29 juillet c'est à ni rien comprendre

Par kang74

Sans compter dans les détails calendrier en main, le 29 Juillet me semble plus probable.
Attention le délai d'homologation commence le lendemain de la réception du dossier .

Par Alexandrine84

D'accord je vous remercie donc il va falloir faire au plus vite je pensais que le fait de le faire par internet c'était direct merci en tout cas pour votre réponse

Par kang74

Le site est fiable : il prend en compte tous les délais si tant est que vous déposiez dans la foulée la convention .

Par Alexandrine84

D'accord merci beaucoup bonne journée !